

Décision

Générale

colonial

Décision n° 67/28/SPCG portant revalorisation de l'indemnité mensuelle allouée à M. Mohamed Houmed Souleh, akel adali balaouta.

n° 67/28/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 4 du 01/04/1967

Date de publication
17 mars 1967

Date du numéro
1 avril 1967

TEXTE INTÉGRAL

L'indemnité mensuelle allouée à M. Mohamed Houmed Souleh, akel adali balaouta de Randa, Cercle de Tadjoura, est portée à 11.600 F (onze mille six cents francs) à compter du 1er mars 1967.